



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU

Nombre de délégués
En exercice : **19**
Présents : **15**
Absents : **4**

Convocation : **12 octobre 2016**
Date affichage : **14 novembre 2016**

L'An deux mille seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à son siège social, sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY, le Président.

Etaient présents : Messieurs Patrick SAUTREY, Jean THERY, Guy SAVOYE, Christian RICHARD, Dominique TRONCIN, Jean FORET, Bruno NEGRELLO, Didier BELTRAMELLI, Michel BENESSIANO, Gilbert LAVRY, Philippe DEGAY, Jean-Marie PERNET et Mesdames BUSSIÈRE P, NONNOTTE-BOUTON Catherine, CRETET Cyriel.

Etaient excusés : Mesdames CALINON Séverine, VOUTQUENNE Isabelle et Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Daniel AFFLARD.

Rapport préparatoire n° 1 : Approbation du compte rendu du Bureau Syndical du 15 juin 2016 (annexe 1)

Le Président DEMANDE aux membres du bureau leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du bureau syndical du 15 juin 2016.

En l'absence de remarque et observation, le Président MET au vote l'APPROBATION du compte-rendu du Bureau Syndical du 15 juin 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,
✓ APPROUVENT le compte-rendu du Bureau Syndical du 15 juin 2016

Rapport préparatoire n° 2 : Marchés Publics

Liste des avenants, marchés complémentaires et marchés à procédure adaptée conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 16/06/2016 et le 19/10/2016.

Objet du marché	Titulaire	Montant TTC
Acquisition de bennes polyservices et caisses à compaction	S2B CONSTRUCTIONS	43 596,00 € TTC
Acquisition de sacs OM – année 2016	INTERPACK	4 372,68 € TTC
Chariot télescopique et équipements	GIACOMEL	111 480,00 € TTC reprise -18 000,00 €
Chargeuse sur pneus articulés et godets	GIACOMEL	199 080,00 € TTC Reprise – 40 800,00 €

Liste des marchés formalisés attribués par la CAO du 24/08/2016 et du 05/10/2016.

Acquisition d'un à 3 camions ampliroll			BESANCON POIDS LOURDS	252 823,20 € TTC (En 2016 : TF + TC2 191 682,70 € TTC)
Lot n° 1 : chassis				
Lot n° 2 : ampliroll et grue			ALM TF et TC2 engagées sur BP 2016 TC1 (16 T) pourra être engagée sur BP 2017	208 585,20 € TTC (En 2016 TF + TC2 126 085,20 € TTC)
Tranche ferme	Châssis 26 tonnes Ampliroll	125 398 € TTC		
Tranche conditionnelle 1	Châssis 16 tonnes Ampliroll Grue	155 490€ TTC		
Tranche conditionnelle 2	Châssis 26 tonnes Ampliroll Grue	180 609 € TTC		

Objet du marché	Titulaire	Montant TTC
Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier sans contrôle d'accès et avec contrôle d'accès en option et variante	PLASTIC OMNIUM Sur la base de : - 16 OMr et 16 EMr - 14 papier et 14 verre Avec système d'identification et de contrôle d'accès, suivi du taux de remplissage (papier et verre) y compris logiciel, accès plate-forme et abonnements GPRS	Marché à bon de commande sans minimum ni maximum 439 657,20 € TTC

Descriptif		Montant en € TTC
Solution de base	Equipement enterré avec plateforme piétonnière en tôle acier larmé débordante installé sans équipement de contrôle d'accès	380 829.60
Option n° 1	Plus-value par rapport à la solution de base avec système d'identification et de contrôle d'accès au volume lisant les badges déchèterie du SICTOM de 13.56 Mhz incluant la fourniture et pose pour 32 lecteurs	39 897.60
Option n° 3	Equipement de suivi du taux de remplissage pour le verre et le papier installé ultérieurement comprenant les équipements, les abonnements GPRS annuels et l'accès à une plate-forme	13 321.20
Options n° 4 et 5	Fourniture d'un logiciel de comptabilisation des contrôles d'accès comprenant les abonnements GPRS annuels et logiciel	4 783.20
Option n° 6	Formation au logiciel	825,60
Total Général en € TTC		439 657.20

Les membres du bureau syndical prennent connaissance de la liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordés au Président entre 16/06/2016 et le 19/10/2016.

La liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordés au Président entre le 16/06/2016 et le 19/10/2016 sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil syndical pour information.

Rapport préparatoire n° 3 : Personnel du SICTOM

3-1 Le Président propose de formaliser les règles appliquées au SICTOM concernant la gestion du personnel, à savoir :

- a) Règles du retrait de pointage ou retard ou départ anticipé par agent présent sur le traitement de base indiciaire seulement :
 - Pas de pointage entrée : retrait de 0,25 heure
 - Pas de pointage sortie : retrait de 1 heure
 - Pas de pointage de la journée : retrait de 1,25 heure.
 - Tous les retards et les départs anticipés non justifiés : retrait au prorata du temps d'absence
- b) Les agents en CDD bénéficieront des mêmes règles d'avancement d'échelon et de grade que les agents titulaires mais celles-ci dépendront de la décision du Président
- c) Les primes des agents titulaires ou non varient au prorata du temps partiel thérapeutique octroyé.

3 - 2 Régie

Compte tenu des évolutions et de la nécessité de disposer d'agents en remplacement et polyvalents, le Président propose de nommer pour la régie à l'accueil (compost particulier, composteur...)

- Régisseur principale : Madame Julie LAVRY (actuellement nommée)
- Régisseurs suppléants : Mesdames Maité PROST et Véronique BONNARD
- Agents de guichet: Mesdames Sabrina DEPAOLI et Brigitte SIMERAY.

Les membres du bureau syndical ont émis un avis favorable sur l'ensemble des points ci-dessus.

Une délibération sera proposée au conseil syndical pour approbation.

Rapport préparatoire n° 4 : Situation des investissements 2016

Le Président présente la situation des dépenses d'investissements en 2016 et informe les membres du bureau des évolutions :

- Au 10 octobre 2016, il est engagé et mandaté 1 844 723 € (dont 943 887 € de reste à réaliser 2015) sur un objectif budgétaire prévisionnel de 2 105 521 €.
- Les investissements qui seront:
 - o non réalisés concernent les travaux de nouvelle voirie pour Alpha pour 60 000 €,
 - o décalés sont les travaux de gestion des eaux pluviales de Brevans pour 200 000 €, du hangar papier pour 115 000 € et 2 BOM pour 440 000 €.
- En fonction de ces orientations, le renouvellement d'une chargeuse pour 205 000 € et d'un camion 26 tonnes grue pour le service transport pour 191 000 € qui était programmé en 2017 ont été réalisés en 2016.

Les membres du bureau syndical ont pris connaissance de la situation des investissements

Rapport préparatoire n° 5 : Techniques

a. Evolution des consignes de Tri du SYDOM et proposition de modification du règlement de tri.

De nouvelles consignes de tri sont appliquées à partir de début octobre 2016. Le Président présente les autocollants pour le bac couvercle gris et bac couvercle jaune fourni par le SYDOM et présente le projet d'évolution des consignes de tri. Ces autocollants sont à distribuer aux usagers.

Le SYDOM reverse une partie du soutien à la communication d'Eco emballages pour 0,30 € par habitant à ses adhérents ce qui représente 25 919 € pour le SICTOM de Dole. Ce financement servira au SICTOM pour revoir son guide du tri et autres supports, la communication et le travail des ambassadrices.

Il est proposé que les autocollants soient mis à disposition de chaque commune ou de les distribuer aux adhérents pour que ces autocollants soient collés sur les bacs. Un échange sera réalisé au conseil syndical. Monsieur SAVOYE demande à ce que l'ensemble des autocollants de la CC de la Plaine Jurassienne lui soit remis afin que la CC et les communes assurent la distribution.

Compte tenu des nouvelles consignes de tri, le SICTOM doit mettre à jour son règlement voté le 23 juin 2011 et présente la version 2 ci-joint en annexe.

Les membres du Bureau Syndical ont émis à l'unanimité un avis favorable au règlement de tri.

Certains membres du bureau demande à ce que les supports de communication soient adressés aux communes et adhérents pour les bulletins municipaux.....

Une délibération sera proposée au conseil syndical pour approbation.

b. Etude des déchèteries

Le Président informe les membres du bureau que suite aux visites du Président et du vice-président en charge des déchèteries, un état des lieux des améliorations techniques a été réalisé sur les déchèteries et il sera proposé une réflexion sur les actions à mener au cours d'un prochain bureau syndical.

c. Choix du projet de traitement des eaux du site de Brevans

Le SICTOM avait lancé une consultation pour le traitement des eaux pluviales du site de Brevans et Monsieur Christian RICHARD présente les 3 scénarii possibles retenus par le bureau d'étude IRH et propose de retenir le scénario 3 comportant la mise en place d'un filtre à roseaux et d'un bassin de confinement pour un budget de 400 000 €TTC. L'étude de la zone compostière sera à réaliser par la suite.

Pour ce faire, le Président demande l'autorisation au bureau syndical pour procéder au lancement de l'étude technique de ce scénario et de lancer par la suite la consultation pour les travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVENT le lancement de l'étude technique du scénario retenu
- ✓ APPROUVENT le lancement de la consultation pour les travaux
- ✓ AUTORISENT le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Rapport préparatoire n° 6 – Décisions des adhérents concernant la tarification incitative

Le Président rappelle la délibération du SICTOM du 30 mars 2015 qui autorisait le président et les vices présidents à rencontrer les élus des collectivités adhérentes pour leur présenter l'étude INDIGGO concernant la tarification incitative et les tarifs que proposerait le SICTOM.

Le Président précise que la présentation de cette étude a été réalisée dans les 4 communautés de communes. Il n'y a pas eu de présentation au Grand Dole.

Le Président demande à chaque vice présidents du SICTOM, représentant les collectivités adhérentes de présenter la décision qui a été adoptée :

- Monsieur TRONCIN, pour la CCNOJ précise qu'il n'y a pas eu de vote, la CC n'existant plus à la fin d'année.
- Monsieur THERY, pour la CCVA précise qu'il y a eu 2 pour et 30 contre le principe de la tarification incitative. La CC resterait demandeuse aussi d'un passage en C 0,5 pour les Ordures ménagères.
- Monsieur SAVOYE, pour la CCPJ, précise que la tarification incitative a été rejetée avec 27 voix contre, 1 abstention et 1 pour. Il précise que c'est plus l'augmentation pour le foyer d'une personne qui a été rejeté, plus que le principe de TI. Il précise que la CCPJ pouvait faire ses propres tarifs pour niveler le tarif et coût du SICTOM comme les tarifs à la redevance mais cela n'a pas été étudié.
Monsieur SAVOYE précise que :
 - ✓ la CCPJ est disposée à travailler sur une autre proposition de TI car sa position n'est pas figée.
 - ✓ le président de la CCPJ a demandé au SICTOM de réduire ses coûts et qu'il souhaiterait la mise en place du C 0,5 en ordures ménagères.
- Monsieur RICHARD, pour la CCJN, précise qu'il y a eu beaucoup de réunions, dont une avec le SICTOM. L'article dans la presse des tarifs du SICTOM n'a pas soulevé de problème car c'est la CC qui fixera le tarif à l'habitant.
Il y a eu une réunion de la commission environnement et une avec la conférence des maires qui ont fait l'objet de votes favorables jusqu'au conseil communautaire avec 7 contre et le reste des élus a été favorable.
Il précise que le principe de la redevance incitative est accepté avec un essai en période test sur 2017, et assujettie à des modalités avec le passage en C 0,5 à venir plus ou moins dans le temps, avec un soutien de communication du SICTOM, avec la facturation incitative provenant du logiciel du SICTOM et le développement des enterrés - semi enterrés. La CC a dit qu'elle augmentera les tarifs de 40 000 € en 2017.
- Madame CRETET, intervient pour la CAGD et précise qu'un groupe de travail s'est réuni 4 à 5 fois entre septembre 2015 et septembre 2016 avec un bureau d'études. Le groupe de travail a émis un vote contre la TI. Madame CRETET précise que la CAGD garde le souci du tri et souhaite travailler dans le cadre d'une optimisation et de la réduction des coûts de la collecte avec une réduction de la levée des bacs. Le C 0,5 a été demandé mais aussi la collecte en PAV pour les Om et les emballages.

Le président prends acte des décisions des adhérents du SICTOM, constate qu'un adhérent sur 4 souhaite mettre en place le principe de la TI et a pris note des demandes des adhérents de :

- réduire les coûts du SICTOM, notamment en prenant compte de leurs souhaits d'étude du C 0,5 pour les Om ou de la mise en place de PAV (Om et emballages),
- favoriser la prévention et améliorer la communication.

Le Président précise qu'il proposera au conseil syndical de prendre acte des délibérations des différents adhérents et qu'il l'informera des demandes de nos adhérents. Il précise qu'une réflexion sera lancée par le SICTOM sur la réorganisation en général du SICTOM et particulièrement sur la collecte.

Rapport préparatoire n° 7 - Informations et questions diverses

Le président informe les membres du bureau syndical que :

- Le bail avec ALPHARECYCLAGE et ALPHA CARBONE a été signé la semaine dernière et que le paiement des loyers a été étalé jusqu'en juillet 2017.
- Le SICTOM rencontre des difficultés avec les bennes de déchets verts :
 - o Se remplissent rapidement avec l'apport des professionnels alors que les bennes sont réservées aux particuliers,
 - o Des dégradations et vols surtout sur Dole,
 - o Des indésirables dans les bennes,
 - o Des déchets verts aux sols. (même si la benne n'est pas pleine)

Il signale que Lons et Champagnole ont les mêmes difficultés alors qu'ils n'ont pas de contrôle d'accès.

Le président propose une réunion avec les élus de la CAGD/ Dole, voir les techniciens pour discuter sur ces sujets. Madame CRETET y est favorable.

Monsieur BELTRAMELLI est mécontent du service de collecte du verre et du papier en fin d'été. Le Président précise que deux agents sur 5 du service transport disposant de la grue ont été en arrêt de maladie durant 1 et 2 mois ce qui a retardé la collecte.

Madame NONOTTE-BOUTON précise qu'il y a des déchets dans les bois.

Monsieur BELTRAMELLI précise que les gens du voyage ont généré beaucoup d'apports de déchets verts dans la déchèterie.

Les membres du bureau syndical souhaiteraient que les gardiens de déchèteries informent mieux les usagers la procédure pour enregistrer sur le PDA les déchets verts.

Madame BUSSIERE s'interroge :

- sur le service du SICTOM pour les Barbecues Paysans, place Grévy à Dole, qui avait été cité dans la presse.

Monsieur SAUTREY précise que le SICTOM avait répondu à l'association organisant cette manifestation dès avril 2016 en appliquant les tarifs et qu'il n'y a pas eu de réponse de l'association mais qu'à la demande de la CAGD fin juillet, le SICTOM a livré les bacs demandés immédiatement.

Madame CRETET précise que la demande de subvention a été réalisée en retard.

- Sur le rapport annuel du SYDOM concernant les coûts de transport très différent entre Dole et Lons.

Le Président précise que les BOM du SICTOM de Lons le Saunier vont vider directement à l'usine d'incinération et au centre de tri, contrairement à Dole qui bénéficie d'un centre de transfert et du transport pris en charge par le SYDOM.

Monsieur NEGRELLO demande si le nombre de délégué du Grand Dole va baisser à 26 au lieu de 29 au SICTOM. Le président précise qu'il attend les instructions du Préfet.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président
Patrick SAUTREY

